

CONSEIL MUNICIPAL 6 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le 6 du mois de juillet le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Jean ROUX

Date de convocation : 29/06/2020

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, COUPAUD Cathy, LANNES Jean-Louis, DUPIELLET Françoise, FUSEAU Michaël, DUPERRIN Marc, GARD Daniel, MOREAU Nathalie, DOUCET Corine, CHAZOT Nicolas, MAGNOL Pierre, GARDERON Nahid, MARTIN Claude, VERSAUD Patrick, Christian COVIAUX, TRILLES Carine

ABSENTS EXCUSES : Mme ROUSSEAU qui donne pouvoir à M FUSEAU
Severine HERR qui donne pouvoir à Mme TRILLES

SECRETAIRE : Nicolas CHAZOT

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 8/06/2020. Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

- 5/06/2020 Me SANTOS MAUVEZIN – SIMON Marie – ZH 381 – 154 m2 - 758 Rte de St Urbain - 1000 €
- 8/06/2020 Me PETIT Stéphanie – PARABOSCHI Claude – ZL 270-272-274 – Chemin de Noblet – 6958 m2- 67285 €
- 15/06/2020 Me LATOUR Julien – CORLAY Didier – ZI 254 – 119 Rue de la Fragnée – 1200 m2 –
- 26/06/2020 Me DUPEYRON – LAGES DA SILVA –ZE 107 – 129 Impasse du Fassier – 1250m2 – 220 000 €
- 29/06/2020 Me PETIT – MOREAU Julien –ZC 376 – 275 Rue de la Pourcaud – 331 m2 – 235 000 €
- 29/06/2020 Me PETIT – PIERRE GIRONDE – ZH 375- Poche – 2861 m2 – 68 000 €

2020/58-1 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Après délibération, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID). La commune comportant plus de 2000 habitants soit 32 personnes :

Jean ROUX, Maire, Président de la commission

**PROPOSITION COMMISSION COMMUNALE DES
IMPOTS DIRECTS**

	CIVIL	NOM	PRENOM	DAT NAIS	ADRESSE	IMPOSITION D
Maire Pt	M	ROUX	Jean	28/04/1945	78 Route de Cézac- 33710 PUGNAC	Taxe d'habitation
TIT 1	M	DUMONT	Michel	28/03/1949	695 Rue de l'Hôtel de Ville -33710 PUGNAC	T H
	M	LANNES	Jean- Louis	08/11/1947	190 Rue de la Pourcaud - 33710 PUGNAC	TH
	M	GARD	Daniel	10/09/1950	527 Chemin de Noblet - 33710 PUGNAC	TH
	M	DUPERRIN	Marc	30/03/1945	276 Route de St Christoly - 33710 PUGNAC	TH
	Mme	DOUCET	Corine	13/07/1972	447 Rue de Cassilac - 33710 PUGNAC	TF
	Mme	COUPAUD	Catherine	09/06/1958	427 Rue de l'Hôtel de Ville -33710 PUGNAC	TH
	Mme	DUPIELLET	Françoise	04/02/1952	227 Rue de Raison - 33710 PUGNAC	TH
	M	MAGNOL	Pierre	07/05/1982	152 Route de Saint Urbain -33710 PUGNAC	TH
	Mme	TRILLES	Carine	18/09/1983	562 Rue d'Augereau - 33710 PUGNAC	TH
	Mme	MARTIN	Claude	09/08/1950	180 Route de la Cave - 33710 PUGNAC	TH

	M	VERSAUD	Patrick	19/01/1952	605 Rue d'Augereau - 33710 PUGNAC	TH
	M	DERAMAT	Jean Eric	28/10/1947	199 Rue de l'Hôtel de Ville -33710 PUGNAC	TH
	Mme	FOULON BERNARD	Céline	17/03/1977	390 Rue de l'Hôtel de Ville - 33710 PUGNAC	Taxes Foncières Et CFE
	M	REYNIER	Julien	09/04/1976	4 Impasse 4 Fils Aymon - 33240 Cubzac Les PONTS	Taxes Foncières Et CFE
	Mme	DUCOURNAU	Nadine	15/08/1950	89 Impasse de Peyrefaure - 33710 PUGNAC	Taxes foncières
16	Mme	LISSARRE	Marie- Hélène	21/05/1959	241 Chemin de Lartigue - 33710 PUGNAC	TH
S 1	M	ARNAUDIN	Jean- Pierre	05/07/1951	5 Impasse du Fassier - 33710 PUGNAC	TH
	M	FUSEAU	Michaël	23/11/1971	232 Chemin de Pascoulon - 33710 PUGNAC	TH
	M	COVIAUX	Christian	23/08/1946	29 Chemin de Chambert - 33710 PUGNAC	TH
	Mme	ROUSSEAU	Michèle	19/11/1949	327 Chemin de Pradier - 33710 PUGNAC	TH
	Mme	MOREAU	Nathalie	15/06/1964	115 Rue des Anciens Combattants- 33710 PUGNAC	TH
	Mme	HERR	Séverine	26/09/1977	367 Route de St Vivien - 33710 PUGNAC	TH

	M	CHAZOT	Nicolas	20/02/1978	403 Chemin de Peyrefaure - 33710 PUGNAC	TF
	Mme	GARDERON	Nahid	18/02/1983	80 Route de St Christoly - 33710 PUGNAC	TH
	M	POLYCARPE	Roger	17/05/1943	206 Route de Cézac - 33710 PUGNAC	TH
	M	GARDERON	Jean Bernard	30/11/1951	10 Les Trias - 33920 ST CHRISTOLY DE BLAYE	Taxes Foncières
	M	BERGEON	Gilles	13/03/1955	51 Route de Cézac - 33710 PUGNAC	TF
	Mme	ARNAUD	Gilberte	21/01/1940	504 Rue de Cassillac - 33710 PUGNAC	TH
	M	DELMAS	Jacky	24/08/1939	352 Route de rabot - 33710 PUGNAC	TH
	Mme	SANCHEZ	Martine	05/04/1951	148 Route de Taconac - 33710 PUGNAC	TH
	Mme	FAUCHE	Mauricette	13/02/1948	230 Rue d'Augereau - 33710 PUGNAC	TH
S 16	M	SAURA	Michel	28/02/1940	280 Chemin de Noblet - 33710 PUGNAC	TH

POUR 19

2020/58 -FDAVC

Au vu des travaux d'amélioration des Voies communales, le Conseil Municipal après délibération charge le Maire de présenter un dossier de subvention auprès du Département au titre du FDAVC.

Montant des travaux HT 104 352.55 € TTC 125 223.06 €

Subvention 35 % sur 25 000 € 8750 x 1.12 = 9 800.00 €

AUTOFINANCEMENT (tva incluse) 115 423.06 €

POUR 19

2020/59 -APPEL D'OFFRES VOIRIE

M. le Maire présente le dossier des travaux de voirie 2020

Après délibération, le conseil accepte ces travaux,

Vu le coût de ce projet, Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

Selon le nouvel article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à lancer la procédure adaptée, et à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par lui après une mise en concurrence.

Publicité sera faite dans la presse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre de ces travaux de voirie,
- D'autoriser M le Maire à signer le marché.

POUR 19

TRAVAUX EGLISE DE LAFOSSE HT 22 241.66 € HT TTC 26 689.99 € TTC

2020/60 -Demande subvention REGION

Le maire présente le projet de réparation de maçonnerie dans le chœur de l'église de Lafosse qui est classée monument historique depuis le 3/03/2009.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire délibère et DECIDE à la majorité des membres présents :

- D'approuver le projet
- De solliciter l'aide de la REGION
- D'approuver le plan de financement
Montant de la dépense subventionnable HT 22 241.66 HT (soit 26 689.99 € TTC)
Participation de la REGION 15 % 3 336.24 €
Participation de la Commune par autofinancement avec TVA 23 353.75 €
- De s'engager à réunir tous les financements nécessaires à l'exécution du projet TTC sur le budget 2020 de la commune
- De préciser que la commune est propriétaire du bien
- De préciser que le SIRET de la commune est : 213 303 415 000 11
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif au projet et à transmettre le RIB de la commune pour le versement de la subvention

Pour 19

2020/61 -Demande subvention DRAC

Le maire présente le projet de réparation de maçonnerie dans le chœur de l'église de Lafosse qui est classée monument historique depuis le 3/03/2009.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire délibère et DECIDE à la majorité des membres présents :

- D'approuver le projet
- De solliciter l'aide de la DRAC
- D'approuver le plan de financement
Montant de la dépense subventionnable HT 22 241.66 HT (soit 26 689.99 € TTC)
Participation de la DRAC 50 % 11 120.83 €
Participation de la Commune par autofinancement avec TVA 15 569.16 €
- De s'engager à réunir tous les financements nécessaires à l'exécution du projet TTC sur le budget 2020 de la commune
- De préciser que la commune est propriétaire du bien
- De préciser que le SIRET de la commune est : 213 303 415 000 11
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif au projet et à transmettre le RIB de la commune pour le versement de la subvention

Pour 19

2020/62 -TARIF LOCATION SALLE DES FETES

Nouveau tarif au 1/09/2020

POUR : 19

2020/63 -TARIF LOCATION DROITS DE PLACE

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir à 40 € le droit de place pour les camions de vente devant s'installer sur le parking du stade.

VENTE PARCELLE BERGEON Château Sec

Le maire indique qu'il a reçu de la SAFER la vente de la parcelle ZN 531 – 26A 18 de M BERGEON Gilles à M CONTAMINE. Après un large débat le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2020/64 -PARCELLE DUCRAUX

Suite au projet de division de la propriété DUCRAUX Aux Communeaux, M DUCRAUX propose de céder pour l'Euro symbolique à la commune 131 m2 – parcelle ZN 53.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette parcelle et autorise le maire à signer tous documents afférents.

POUR 19

PERSONNEL COMMUNAL

2020/65 -ADJOINT TECHNIQUE VOIRIE

Suite à l'abandon de poste depuis le 15/06/2020 de Germain OURDAS, adjoint technique sous contrat aidé depuis le 1/06/2017, un appel à candidature a été lancé.

M LANNES propose de retenir M CLAUDE Quentin

Pour un contrat pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité de 6 mois – pour 35 h - Indice brut 350, du 13/07/2020 au 12/01/2021

Après un large débat le conseil municipal autorise le maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité

Et décide de créer un emploi non permanent.

POUR 19

2020/66 -ADJOINT TECHNIQUE ECOLE

CONTRAT AIDE

Monsieur le Maire indique que le contrat aidé de Mme LY Audrey ne peut être renouvelé, aussi un appel à candidature sera lancé pour un contrat aidé à partir du 31/08/2020.

Le conseil municipal autorise le maire à signer ce contrat

POUR 19

2020/67 -REEMPLACEMENT MATERNITE

Par ailleurs un contrat sera établi pour le remplacement du congé maternité d'Alexandra LALANNE du 31/08/2020 au 30/09/2020, le choix s'est porté sur Amandine QUINSAC

Après un large débat le conseil municipal autorise le maire à recruter un agent contractuel pour faire face à ce remplacement maternité, et décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique.

POUR 19

2020/68 -CONTRAT DE SERVICE RADAR PEDAGOGIQUE

Le Maire indique que le contrat de service du radar pédagogique réf n° S-00-404-400 # 18/28-0041 avec la Société ELAN Cité, Sarl arrive à échéance le 1707/2020. Après délibération et à l'unanimité des présents le conseil municipal autorise le maire à le renouveler ce contrat pour 36 mois pour un montant HT de 199 €/an

POUR : 19

2020/69 -CONVENTION DROITS DE SOL

Le Maire rappelle la convention entre la Communauté de Communes de l'Estuaire et la commune de PUGNAC pour l'instruction des autorisations du droit des sols qui arrive à échéance. Aussi il propose de la renouveler pour 5 ans.

Après délibération le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

POUR : 19

POINT INFOS

M FUSEAU demande aux élus de transmettre avant chaque conseil municipal les points qu'ils souhaiteront aborder lors de la réunion suivante.

POINT CCC

M FUSEAU indique qu'il rendra compte régulièrement des réunions tenues à la Communauté de Communes.

Lors de la dernière réunion il a été traité de la fiscalité, aucun taux n'a été augmenté.

Les services de l'ALSH, piscine, Point jeune ont repris quasi normalement, avec beaucoup moins de restriction.

Il invite les élus à aller voir l'avancement du city stade qui est très bien positionné dans la commune et qui sera une belle réussite.

Le nouveau conseil Communautaire sera installé le mercredi 8/07.

2020/70 -ASSOCIATION ETIENNE LUCAS

Le Maire rend compte au conseil de la dissolution de l'Association Etienne Lucas et donne lecture de la lettre de Mme SANCHEZ, du rapport financier de l'association et constate un déficit de 1798.15 €

Après délibération, le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association Etienne Lucas pour un montant de 1800 €.

RPA

Le Maire informe le conseil qu'il a écrit à ENEAL anciennement LOGEVIE qui gère la Résidence Etienne Lucas qui est une résidence autonomie et qui conformément au décret 2016-696 doit assurer l'accès à un service de restauration par tous moyens aux résidents. Il donne lecture de la réponse.

Un courrier a été également adressé au Préfet et au Département.

La municipalité souhaite maintenir le lien social des résidents lors du repas du midi.

La commission étudie toutes les possibilités.

DIVERS :

M LANNES demande si l'association Etienne Lucas a clôturé son compte bancaire ? Pas pour le moment, des opérations étant à venir.

Mme DOUCET signale que le fil du téléphone est trop bas devant M DELMAS à rabot (poteau ciment n° 203 étiquette blanche)

Elle demande que le petit portail du cimetière soit fermé.

M CHAZOT signale qu'un poteau téléphonique est couché face au cimetière de Lafosse. (poteau bois n° 287051 étiquette bleue)

M MAGNOL demande à la nouvelle équipe s'il doit continuer à postuler le LABEL VILLAGE INTERNET, il rappelle que PUGNAC bénéficie depuis 2 ans de 5 @.

L'ensemble du conseil émet un avis favorable et le félicite pour cette attribution.

Mme GARDERON indique avoir assisté à la réunion de l'association et a trouvé très intéressant les partages d'initiatives des collectivités.

Elle indique avoir créé la chaîne PUGNAC MA VILLE sur « you tube » et invite les conseillers à la consulter.

M DUPERRIN souhaite :

- que le panneau de la chapelle de St Urbain soit changé.

L'association en règlera la dépense et devra se rapprocher de M LANNE pour le choix du panneau et des caractères.

- que le marquage du stop soit matérialisé au sol à ST URBAIN, M COVIAUX lui indique que ces travaux de peinture sont prévus.

M COVIAUX demande à chacun de ne pas hésiter à lui faire remonter les soucis de voirie qu'il partagera avec M LANNES.

Mme MARTIN transmet un problème d'accotement dans la rue d'Augereau. M COVIAUX se rendra sur place.

M DUMONT indique que les travaux de Mairie se poursuivent normalement. La démolition est terminée, et les carreaux pour le sol seront à choisir prochainement. Le Maire souhaite que les conseillers municipaux s'impliquent et leur demande de se rendre sur le chantier.

M GARD signale qu'il a fait modifier le devis EDF pour l'enlèvement de l'ancien compteur de la Poste. Au lieu de faire une trappe sur la place, un boîtier sera mis en façade sur le mur. Plus esthétique et moins cher.

Il a demandé une coupure générale pour le 19/08 pour la mise en place d'un disjoncteur neuf.

Mme COUPAUD informe les élus que la commune a adhéré au ZERO WASTE et qu'elle a repris contact avec Clémentine DEROT du SMICVAL qui est chargée du dossier. Des composteurs ont été demandés pour être distribués sur la commune et une formation à PUGNAC devrait être organisée.

M VERSAUD avise le conseil que le forum des associations aura lieu le 5 septembre prochain. M FUSEAU en donne les modalités et indique qu'il a contacté toutes les associations communales, priorité leur sera donnée.

M FUSEAU signale que des animations seront mises en place par les associations.

Mme DUPIELLET signale que la 7^{ème} classe sera effective en septembre.

168 enfants sont attendus en élémentaire et une centaine en maternelle.

Cette nouvelle classe sera installée dans la garderie actuelle cl 6. La 2^{ème} salle de garderie se tiendra à la rentrée dans la salle de motricité.

Le conseil demande à la commission des bâtiments de travailler sur le dossier d'extension de la garderie. Un appel à candidature sera lancé pour un maître d'œuvre.

Mme DUPIELLET donne le programme des manifestations à venir.

Elle signale que le bulletin est à l'impression.

La commission communication souhaiterait un mode d'affichage visible.

Une réunion aura lieu le 7/07 après midi avec l'association ACSAIE sur l'illettrisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.